

CARRÉ Christophe
.....
.....

Crépy en Valois, le 16 juillet 2016

Monsieur Nuns,

Vous êtes le représentant du cabinet d'expertise comptable *Axelle Expertise comptable* mandaté par le Tennis Club de Crépy en Valois pour tenir sa comptabilité.

J'ai, durant l'Assemblée Générale, interrogé la présentation faite des recettes de l'association dans le compte de résultat communiqué par le trésorier de l'association, M. Jacquet. Et ce à deux titres : l'inversion pourtant impossible des proportions entre recettes, entre les adhésions simples et les inscriptions à l'École de tennis, ainsi que l'écart du total de ces deux recettes entre les saisons 2014/2015 et 2015/2016, des saisons pourtant quasi comparables en termes d'adhérents et d'inscriptions à l'École de tennis. Un écart là encore très improbable d'après mes recherches sur la base des inscrits sur le site de l'association et le planning des activités de l'association.

Le trésorier et le président de l'association ont, durant l'assemblée générale, dans un premier temps, évoqué le principe de la comptabilité d'engagement pour expliquer leur présentation et ces deux fortes curiosités.

Vous avez, pour votre part, relié plutôt cela à une mauvaise répartition des recettes.

Pour ce qui est de la comptabilité d'engagement, elle n'est pas de nature à expliquer un écart de recettes entre deux saisons comparables, surtout un écart qui est de l'ordre de 10 000 € !?

De même, une mauvaise répartition de ces recettes ne peut pas non plus expliquer l'écart entre deux saisons pour ces recettes de cotisations.

A ce propos, je reste également plus que circonspect sur la certification que vous avez donnée pour la "*régularité et la sincérité*" des comptes rendus par le trésorier alors que, manifestement, en n'étant pas exacts (cf. mauvaise répartition), ces comptes ne peuvent être certifiés "*réguliers et sincères*" !?

Dès le 30 juin, je vous ai contacté, par courriel, ainsi que le président et le trésorier de l'association, pour obtenir des explications précises et surtout plus crédibles sur ces montants, cette inversion, cet écart.

Vous m'avez indiqué le 2 juillet que vous me contacteriez la semaine suivante. Quinze jours plus tard, vous n'en avez toujours rien fait.

Entre temps, le 5 juillet, je vous ai transmis un second courriel vous demandant de me communiquer le grand livre, le bilan et le dernier rapprochement bancaire, afin d'être en mesure de rechercher, par moi même, des explications à cette inversion et surtout cet écart de recettes.

Je dois pouvoir consulter, de droit, ces documents, en tant qu'adhérent de cette association.

Nous sommes le 16 juillet 2016, soit 11 jours après cette demande et je n'ai toujours été destinataire d'aucun document.

Par le présent courrier (AR), je vous fais donc parvenir une dernière demande pour obtenir ces documents.

A défaut, j'engagerais d'autres recours très prochainement.

Veillez agréer, Monsieur Nuns, mes salutations respectueuses.

C. Carré
Adhérent du Tennis Club de Crépy en Valois